

Image not found or type unknown



Mon père peut-il vendre sa maison

Par **Pola**, le **06/12/2008** à **17:56**

Bonjour, rnrnMon père qui a 100 ans jusqu'à présent vivait seul dans sa maison familiale après la mort de ma mère. rnMaintenantrt il ne peut plus rester tout seul et j'ai décidé de le prendre chez moirnJe vais fermer sa maison, et vu les charges , j'ai parlé à mon père de vendre la maison. Lors de la succession de ma mère les 6 héritiers ont signé qu'on autorise mon père à disposer de tous les avoirs de ma mère. Mes parents s'étaient donnés, réciproquement au dernier vivant. et je pense que mon père a 1/4 en nue-propriété, les reste en usufruit. Il se pourrait que l'un de mes frères . ne soit pas d'accord pour cette vente, car il habite à coté et gare ses 3 voitures dans le garage de mon père et ne veut pas perdre ses commodités qu'il a depuis des années. Est-il obligatoire que tout le monde signe ? Que faire? merci pour votre réponse.